

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

SOCIETE AIR LIQUIDE TUNISIE

Siège Social : Rue du Lac Lemman -Immeuble l'Etoile du Lac- Les Berges du Lac -1053- Tunis

La Société Air Liquide Tunisie porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 15 juin 2007 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de **1.423.300 dinars** pour le porter de **17.079.675 dinars** à **18.502.975 dinars** par l'émission de 56.932 actions nouvelles gratuites de nominal 25 dinars chacune, à attribuer aux anciens actionnaires et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse à raison d'une action nouvelle gratuite pour douze actions anciennes, et ce par incorporation de :

- **1.300.000 dinars** à prélever sur les réserves pour réinvestissements exonérés ;
- **123.300 dinars** à prélever sur les autres réserves, telles qu'elles figurent au passif du bilan après approbation des comptes au 31 décembre 2006.

Les actionnaires pourront exercer leurs droits en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en bourse.

La société Air Liquide Tunisie procédera à l'acquisition et l'annulation de trois (3) droits d'attribution, et ce en vue de respecter la proportion d'exercice des droits d'attribution sus mentionnée.

Jouissance des actions nouvelles gratuites :

Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du **1er janvier 2007** et seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en bourse :

-Les actions anciennes Air Liquide Tunisie seront négociables en bourse, droit d'attribution détaché, à partir du **3 septembre 2007**.

-Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront négociables en bourse à partir du **3 septembre 2007**.

Prise en charge par la STICODEVAM :

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par la STICODEVAM à partir du **3 septembre 2007**.